



DEPARTEMENT DES LANDES
MAIRIE DE BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal

Séance du 03 juillet 2023

Question de l'ordre du jour n° 2023.00141

Modification des critères d'attribution des lots dans la ZAC de Lapuyade

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

L'an deux mille vingt trois le lundi 03 juillet 2023
à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, le 04 juillet 2023 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Hélène LARREZET,

Session ORDINAIRE

Membres présents :

Mme Hélène LARREZET, M. Jean-Michel SUSO, Mme Laure PINCE, M. Dominique MINIAU, Mme Ascension PONCHET, M. Ghislain COLMAGRO, Mme Nathalie BENQUET, M. François COUTURIER, Mme Roselyne AUBERT, M. Frédéric DARMAGNAC, M. Philippe PASCUTTO, Mme Nathalie JOULET, M. Thibaut CHANCY, M. Michel AUDO, Mme Danièle GUIGUEN, Mme Brigitte CHEMIN, M. Joris DUCOURNEAU, M. Olivier BAURENS, Mme Florence GUERRO, Mme Sophie CHARENTON, M. Didier BRANCO-MARINHO, M. Nicolas IUNG, M. Delphine BORGES, M. Benjamin MILET, Mme Béatrice LABARTHE, Mme Marie-Hélène BOUSQUET, M. Jean-Michel COURNAU, M. Alain BOURLES, M. Manuel DIAZ

Membres excusés :

Mme Catherine DUBOIS donne pouvoir à M. Frédéric DARMAGNAC (9ème Adjoint au Maire), Mme Nicole CASTEX donne pouvoir à Mme Marie-Hélène BOUSQUET, M. Virginie PELTIER donne pouvoir à M. Manuel DIAZ

Membres absents :

M. Thomas LAGORCE

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0
Déroulement du scrutin : MAIN_LEVEE

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

Accusé de réception en préfecture
040-214000465-20230720-030723_de134-DE
Reçu le 20/07/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L-311-1 et suivants et R-311-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2004 définissant les modalités de concertation,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2005 décidant de confier la réalisation de la ZAC à la SATEL (Société d'Équipement et d'Aménagement Touristique des Landes) dans le cadre d'une convention publique d'Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 août 2005 établissant le bilan de la concertation, et décidant de créer la ZAC,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2011 approuvant le projet de convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC de LAPUYADE,

VU la délibération du 14 octobre 2013 approuvant le principe du cahier des charges de cession de terrains de la ZAC de Lapuyade,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/03/2017, modifié le 09/09/2019 et le 27 septembre 2021,

Considérant que la SATEL a engagé une nouvelle phase de commercialisation, qu'il y a lieu de tenir compte de la réalité du marché local de l'emploi et de ne pas raisonner en la matière à l'échelle de l'intercommunalité,

Considérant qu'au regard de la tension sur le marché immobilier et du prix pratiqué par la SATEL, dans un souci de transparence envers les candidats, il est nécessaire que la commune énonce par délibération les critères à appliquer pour les sélectionner,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

1 – APPROUVE le barème annexé à la présente.

2 – DEMANDE à la SATEL de l'appliquer pour sélectionner les candidats à l'acquisition de l'un des lots de la fin de la tranche E et des tranches D et H,

3 – AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents inhérents à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Hélène LARREZET



Accusé de réception en préfecture
040-214000465-20230720-030723_de134-DE
Reçu le 20/07/2023

BAREME D'ATTRIBUTION DES LOTS DANS LA ZAC LAPUYADE

A) Lien avec la Commune :

Habite(nt) déjà à Biscarrosse	<input type="checkbox"/>	20 points
Habite(nt) dans une commune de la CDC	<input type="checkbox"/>	10 points
Enfant(s) déjà scolarisé(s) sur Biscarrosse	<input type="checkbox"/>	5 points
A de la famille (ascendant ou descendant direct) à Biscarrosse ou a déjà habité à Biscarrosse	<input type="checkbox"/>	5 points

Critères pouvant se cumuler

B) Emploi :

Les 2 conjoints travaillent à Biscarrosse	<input type="checkbox"/>	20 points
1 travaille sur le territoire des Grands Lacs	<input type="checkbox"/>	15 points
Les 2 travaillent sur le bassin d'emploi du territoire (rayon de 45 km autour de Biscarrosse)	<input type="checkbox"/>	15 points
1 travaille sur le bassin d'emploi du territoire (rayon de 45 km autour de Biscarrosse)	<input type="checkbox"/>	10 points

Critères pouvant se cumuler

C) Statut d'occupation du logement actuel :

Locataire(s) ou logé à titre gratuit	<input type="checkbox"/>	15
Propriétaire(s) d'un appartement	<input type="checkbox"/>	0
Propriétaire occupant d'une maison	<input type="checkbox"/>	Eliminatoire

Critères non cumulatifs

D) Taille du ménage, situation sociale particulière :

Enfant à charge encore au domicile	<input type="checkbox"/>	5 points/enfant
Situation sociale particulière (famille monoparentale, ...)	<input type="checkbox"/>	5 points
Personne en situation de handicap au sein du foyer	<input type="checkbox"/>	10 points

Critères pouvant se cumuler

Nombre de points nécessaires pour obtenir un lot : 50 points

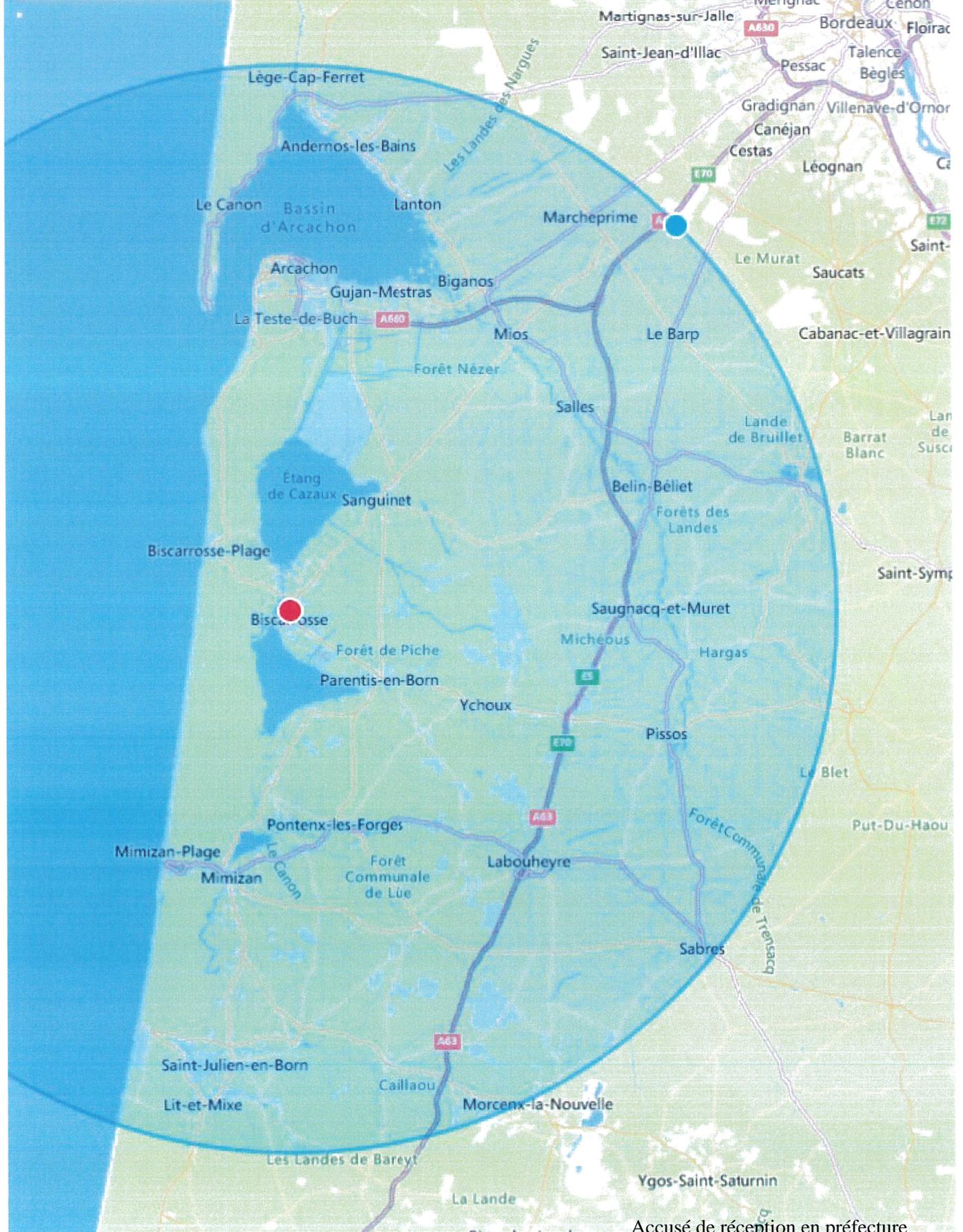
Les candidatures seront classées par nombre de points.
En cas d'égalité, elles seront départagés par l'ordre d'arrivée.

calcmaps.com

Rayon: 45000 m | 45.00 km | 27.96 mi | 147638 ft | 24.30 nm

Zone de cercle: 6361725124 m² | 6361.73 km²

Lat,Lon: 44.39923,-1.16532



Accusé de réception en préfecture
040-214000465-20230720-030723_de134-DE
Reçu le 20/07/2023